

GT Service d'Appui au Réseau (SAR) dans le secteur public local

13 octobre 2017

DÉCLARATION LIMINAIRE

Ce groupe de travail est le troisième à se tenir sur le sujet de votre expérimentation de « services d'appui au réseau ». Bien que les syndicats CGT, Solidaires et FO à la DGFIP vous aient fait part de leurs réserves et de leur refus de voir cette expérimentation mise en œuvre, force est de constater que, non seulement cette expérimentation s'est poursuivie et étendue (31 SAR en place à la fin du 2^e trimestre 2017 contre 21 fin 2016). Et force est de constater qu'aujourd'hui, **vous annoncez vouloir pérenniser les SAR existantes et permettre à toutes les directions départementales d'y recourir à compter du 1^{er} janvier 2018**

Cette continuité est remarquable, alors que, depuis le dernier groupe de travail, des élections présidentielles et législatives ont eu lieu et qu'un nouveau gouvernement est en place. Il faut en effet reconnaître une certaine continuité entre cet exécutif et le précédent : remise en cause de la hiérarchie des normes, austérité salariale, suppressions de postes de fonctionnaires qui pèseront d'abord sur la DGFIP... Et avec sa lettre de mission du 26 septembre 2017, le premier ministre présente le programme « Action publique 2022 », qui n'est pas sans rappeler la MAP (modernisation de l'action publique).

La lettre de mission d'E. Philippe a le mérite de la clarté. Ainsi, l'objectif annoncé est d'« accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique d'ici 2022. » Et de demander à chaque ministre de proposer des réformes structurelles sur la base de trois hypothèses privilégiées : « transferts entre différents niveaux de collectivités publiques » ; « transferts au secteur privé » ; « abandons de missions ». Et c'est bien dans ce cadre que s'inscrivent encore les restructurations en cours à la DGFIP. Pour mémoire, depuis sa création la DGFIP n'a pas connu autre chose que les suppressions d'emplois et les restructurations.

Avec agent sur trois en grève à la DGFIP le 10 octobre, c'est cette orientation qui est désavouée à la DGFIP. Aujourd'hui, la direction générale doit répondre aux revendications des collègues, à commencer par l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations.

Vous nous présentez aujourd'hui un bilan intermédiaire extrêmement positif pour appuyer votre décision de généralisation des SAR. Pour la CGT Finances Publiques, ce bilan n'a aucune valeur, puisque la quasi-totalité des expérimentations menées ne reflète pas la structure que vous souhaitez mettre en place. En effet, seuls 4 SAR sur les 36 se sont engagées dans une démarche de transfert « pérenne » de certaines tâches, conformément à la note de service du 19 mai 2016. Et l'une d'entre elle n'est en place que depuis le 1^{er} juin 2017 ; il est donc impossible de tirer un bilan de son fonctionnement. Dans les faits, bien souvent, les SAR mis en place effectuent le soutien traditionnel des divisions SPL des directions départementales ou se substituent à l'appui ponctuel des équipes de renfort. Nous savions déjà que ce type d'interventions étaient appréciées dans les trésoreries du SPL et encore plus quand les charges de travail s'alourdissent du fait des suppressions d'emplois.

Rappelons que l'objet est bien de transférer de manière pérenne toute tâches de dépense, de recettes, de comptabilité et de supervision depuis des trésoreries du secteur public local, vers un pôle départemental. Quand on constate par ailleurs que les tâches d'accueil exercées par la DGFIP sont menacées par les Maisons de Service au Public, quelles tâches restent sanctuarisées dans les trésoreries du SPL ? Les travaux de qualité comptable, et de contrôle interne, le conseil budgétaire et financier et la promotion des orientations de la DGFIP. Bien peut de choses pour justifier que l'encadrant de la trésorerie bénéficie d'un statut de comptable. Bien peu de choses pour justifier le maintien de notre réseau de trésoreries. Nous n'oublions pas que la DGFIP poursuit les fermetures dans le cadre de l'adaptation des structures au réseau (ASR).

Concernant les conséquences sur les personnels, votre fiche de synthèse sur les EDD conduits par les délégations Sud-Ouest et Centre-Ouest ne nous apporte aucune information pertinente, même en mettant de côté les réserves que nous pouvons avoir sur la conduite d'un tel dispositif à l'initiative de la direction. En effet, seulement un des quatre SAR « conformes », et ne comptant qu'un effectif de 0,5 ETP, a pu y prendre part. Nous maintenons que la mise en place d'une double hiérarchie (responsable du SAR et comptable de la trésorerie) complexifiera les tâches d'encadrement et pèsera sur les collègues.

Vos fiches se veulent rassurante pour les comptables, notamment en précisant que la constitution de SAR n'aura pas d'impact en termes de classement des postes. Nous constatons cependant que vous n'apportez pas de réponse à la question de l'impact des SAR sur le dialogue de performance et donc sur les effectifs des trésoreries.

Malgré l'opération de camouflage effectuée sur cette expérimentation, la CGT voit toujours dans les SAR :

- Un outil de remise en cause de l'existence de trésoreries du SPL de pleine compétences ;
- Un outil de remise en cause, à terme, du statut des comptables et de leur responsabilité personnelle et pécuniaire ;
- Un outil d'accompagnement des suppressions d'emplois et des restructurations.

La CGT Finances Publiques, pour sa part, revendique la défense de notre réseau de trésoreries, réaffirme son attachement au statut du comptable, ainsi qu'à la RPP qui y est rattachée.

La CGT Finances Publiques s'oppose à la validation de l'expérimentation des SAR, ainsi qu'à sa généralisation.

Au contraire, la CGT exige que les moyens humains et matériels soient mis en œuvre pour conforter l'exercice des missions du SPL dans des trésoreries de proximité.